

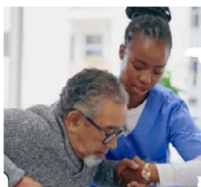
Accompagnateur (trice) de vie (ADV)
Campagne dépôt de dossier : du 18/05 au 12 juin 2026 à 11h00

Nombre de places : 12

Dates de la formation : du 25/08/2026 au 04/06/2027

Lieu : CFPPA - Nouméa

*Un métier d'aide, de proximité
et de relation humaine*



Info métier :

- Accompagner les personnes fragilisées dans les actes essentiels du quotidien ;
- Veiller au confort, à la sécurité et au bien-être de chacun ;
- Favoriser l'autonomie, le lien social et l'inclusion ;
- Créer un climat de confiance ;
- Collaborer avec les familles, les équipes professionnelles et les partenaires médico-sociaux ;
- Rendre compte de ses interventions afin d'assurer un suivi cohérent et personnalisé.

Pièces à fournir à l'inscription (lors du 1^{er} entretien avec le conseiller) :

- Pièce d'identité en cours de validité (recto/verso) ;
- CV à jour ;
- Attestation demandeur d'emploi ou lettre de licenciement (voir profil candidat) ;
- Questionnaire de motivation (dûment rempli, qui servira de support en entretien).

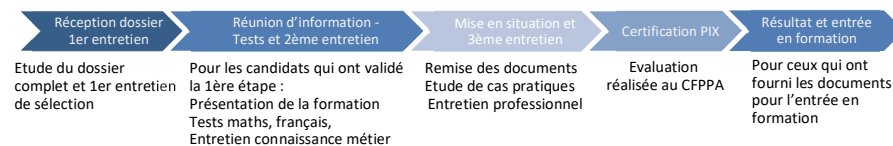
Pour les candidats dispensés des tests, fournir en plus :

- Le diplôme d'enseignement général de niveau 4 ou supérieur ou la certification professionnelle de niveau 4 au minimum, enregistrée au RCP NC ou au RNCP ou le diplôme de niveau 3 dans le secteur sanitaire ou social, inscrit au RCP NC ou au RNCP.

Autres documents à fournir pour l'entrée en formation :

- La production d'un certificat médical de non-contre-indication à la profession ;
- La production d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en Nouvelle-Calédonie ;
- La production d'une attestation justifiant de la maîtrise des compétences numériques de base et attestées : soit par un certificat numérique type PCIE, PIM, ICDI, B2I, PIX... soit par une évaluation réalisée par l'organisme de formation durant laquelle le candidat devra valider au niveau 2 les 6 compétences réparties dans 4 domaines différents – Évaluation réalisée au CFPPA.

Le parcours candidat est un processus de sélection éliminatoire : chaque étape doit être validée pour passer à la suivante et mener à la réussite.



Profil du candidat

- Être demandeur d'emploi inscrit depuis au moins 3 mois avec 3 attestations de pointage à la date de dépôt de dossier de candidature (soit au 01/03/26), et ne pas avoir volontairement quitté un emploi dans les 60 jours au moment du **dépôt** du dossier de candidature (profil Ppic et autres aides à l'emploi exclus) ; avoir interrompu son parcours initial de formation depuis au moins 12 mois. Ou avoir fait l'objet d'un licenciement économique du fait des crises intervenues en mai 2024 (industries du nickel, BTP ou entreprises impactées par les émeutes) et disposer d'une lettre de licenciement économique.
- Savoir lire, écrire, comprendre et retranscrire une consigne
- Bonne conduite (tenue et hygiène), politesse, respect et rigueur

Contraintes du métier et de la formation

- Disponibilité** (travailler en horaires décalés, le week-end et les jours fériés)
- Organisation** personnelle et familiale à prévoir en conséquence
- Station debout prolongée**
- Travail personnel important** à fournir le soir pendant la formation

Information et inscription : conseiller(e) emploi - insertion - GIEP-NC

Attention : tout dossier déposé incomplet (cf. pièces à fournir) ou mal rempli sera rejeté. Lors du 1^{er} entretien, le conseiller valide votre projet et fait votre inscription **si** vous êtes en mesure de répondre avec aisance aux questions sur votre motivation, votre connaissance du métier et des entreprises qui embauchent, votre organisation pour réussir la formation (hébergement, déplacements, travail personnel, disponibilité), votre expérience sur le travail en équipe, la gestion de problèmes. Il sera attentif à votre posture, votre présentation, et la manière dont vous vous impliquez pour réussir votre parcours. Vous serez informé à chaque étape du parcours de sélection. Votre conseiller et le GIEP-NC sont vos interlocuteurs.

Pour toute information : contacter le n° vert du GIEP-NC : 05.07.09 (numéro gratuit)